

# Partenaires

N° 22 mai 2009

## ■ Le dossier

Les conséquences de la réforme de la PAC à mi-parcours

## ■ Elevage

Le Bulletin de Santé du Végétal prend la place des avertissements agricoles

## ■ Elevage

L'amélioration de la génétique peut permettre un gain économique

## ■ Mon troupeau

Un outil pour améliorer la rentabilité économique du troupeau

## Edito

Le monde agricole va subir une réforme de la PAC à mi-parcours avant celle de 2013 sans doute encore plus profonde.

Cette réforme va toucher les exploitations nivernaises. Si globalement le département de la Nièvre ne devrait pas y perdre, les conséquences pour chaque exploitation au sein des filières sont difficiles à évaluer avec précision car il manque encore beaucoup d'éléments.

Côté élevage, les premières analyses sont plutôt optimistes. Côté grandes cultures, ce sera plus difficile. La Nièvre est ce qu'on appelle dans une zone intermédiaire, touchée de la même façon que les zones céréalières à fort potentiel alors qu'elles ont des difficultés particulières (potentiel agronomique limité, éloignement des centres de commercialisation, moyens de transport coûteux, ...). Des démarches auprès des Pouvoirs Publics sont encore en cours pour défendre les intérêts de notre zone et demander des compensations.

Les producteurs devront encore s'adapter et rechercher les marges de manoeuvre techniques et économiques qu'ils peuvent encore avoir. L'Agriculture nivernaise est une des composantes essentielles de l'économie départementale, tant en chiffre d'affaire qu'en emploi, ou comme moteur de l'économie locale et rurale. La Chambre d'Agriculture a besoin de l'ensemble de ses moyens pour accompagner les évolutions de l'agriculture et contribuer au développement économique du département.

**Eric BERTRAND**

Président de la Chambre d'Agriculture

**Ensemble, cultivons l'avenir de la Nièvre**



## Directive Nitrates : de nouvelles communes concernées

Les agriculteurs qui exploitent des parcelles situées dans les zones vulnérables doivent respecter la réglementation relative à la Directive Nitrates.

Il y a peu de changements concernant les obligations à respecter pour la campagne 2008 / 2009.

Par contre, le périmètre de la zone vulnérable a été étendu à 19 communes supplémentaires.

Les terres situées sur ces nouvelles communes sont soumises au respect des 3 exigences suivantes :

- établir un plan prévisionnel de fumure,
- enregistrer les pratiques de fertilisation,
- respecter la limite de 170 Kg d'azote épandu par ha de « surface potentiellement épandable ».

Pour la campagne 2009 / 2010, le 4ème programme d'action s'appliquera à l'ensemble du périmètre.

La Chambre d'Agriculture a envoyé un courrier détaillé à tous les agriculteurs concernés. N'hésitez pas à prendre contact pour plus de précisions. Nous pouvons aussi vous aider à répondre à ces obligations.



### Contact :

**Vivien VACHER**  
03 86 93 40 59

### Les 19 communes supplémentaires :

Asnan, Authiou, Beaulieu, Brinon-sur-Beuvron, Bussy-la-Pesle, Champallement, Chazeuil, Chevannes-Changy, Corvol-d'Embernard, Dompierre-sur-Hery, Grenois, Guipy, Michaugues, Moraches, Neuilly, Parigny-la-Rose, Saint-Révérien, Taconnay, Talon.

## Bulletin de Santé du Végétal

Le Service Régional de la Protection des Végétaux (SRPV) dépendant du ministère de l'agriculture, effectuait depuis plusieurs dizaines d'années la surveillance des cultures et rédigeait les Avertissements Agricoles.

Touché lui aussi par la Révision Générale des Politiques Publiques, le SRPV disparaît.

Une nouvelle organisation se met en place sous la responsabilité du Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne, et associe les acteurs participant à la veille sanitaire.

L'objectif est de mutualiser les observations effectuées sur des parcelles référencées et opposables par les Chambres d'Agriculture et les organismes économiques qui se sont engagés sur la base d'un cahier des charges précis.

Ces observations alimentent une base de données permettant aux ingénieurs des instituts techniques d'éditer le BSV. Le BSV est gratuit et accessible à tous les agriculteurs : sur le site de la Chambre d'Agriculture ([www.nievre.chambagri.fr](http://www.nievre.chambagri.fr)), ceux de la préfecture de Bourgogne ou des

organismes économiques.

Le BSV n'est en aucun cas un document de prescription. Votre Chambre d'Agriculture est à votre disposition pour vous accompagner dans toutes vos interventions et vous propose un abonnement « Point Culture » constitué de 30 flashes par an à partir desquels vous pourrez adapter vos interventions sur vos cultures.

### Contact :

**Magali FOURIER**  
03 86 93 40 60

# Dossier Bilan de santé de la PAC

## Les conséquences pour l'agriculture nivernaise



La réforme de la PAC a mi-parcours était annoncée dès 2003. Ces derniers mois, l'Union Européenne a donné aux états membres une « boîte à outils » dans laquelle chacun a choisi ceux qu'ils voulaient utiliser pour atteindre leurs propres objectifs. Lors de son allocution, le 23 février 2009, le Ministre de l'Agriculture a annoncé l'utilisation en France des articles 63 et 68, ainsi que de la modulation. La Nièvre contribuera, au même titre que les autres départements, à abonder un pot commun national. Les fonds ainsi récoltés seront réaffectés à des exploitations selon des critères précis. Il y aura des départements ou des systèmes d'exploitation qui bénéficieront des retours, d'autres non. Les conséquences pour le département et les entreprises peuvent déjà être en partie évaluées.

2010 verra le découplage total des aides en grandes cultures et en production animales (sauf en ce qui concerne la PMTVA qui reste couplée à 75 %). Le département « perdra » ainsi 9 M €, mais se verra attribuer 12 M € grâce à l'article 63, destinés à revaloriser les DPU sur les surfaces en herbe.

Selon l'article 68, c'est un prélèvement de 5 % qui sera opéré sur les aides encore couplées, destiné à financer des aides diverses (voir encadré). 5,5 M € seront ainsi prélevés, pour un retour prévisible de 2,7 M € (hors fonds sanitaire et assurance récolte).

Enfin, la modulation permettra de financer sur la période 2009 / 2012 la PHAE, la revalorisation

de l'ICHN sur les 25 premiers hectares, le surcoût de la politique d'installation (évolution des taux bancaires) les nouveaux défis (protection des captages, ...) et la reconversion à l'agriculture biologique.

Le prélèvement pour la Nièvre, en 2012, sera de l'ordre de 10 M €. Le montant des aides directes du second pilier (ICHN, PHAE) est de 19,8 M € par an.

Les modalités de rééquilibrage des aides au sein des filières seront déterminantes sur l'évolution des aides perçues. L'enjeu pour la Nièvre est de savoir comment seront traitées les exploitations de grandes cultures situées en zones intermédiaires. Elles sont particulièrement exposées à une diminution des soutiens accordés jusqu'à maintenant. Les exploitations ovines verront une hausse importante de leur niveau de soutien. La situation des exploitations bovines (allaitantes ou laitières) sera très hétérogène en fonction de leur taille et de l'importance des cultures.

### Le 1er pilier de la PAC dans la Nièvre en 2008 :

**105 millions d'€**

DPU : 61,9 millions d'€  
PMTVA : 31,1 millions d'€  
COP : 10,4 millions d'€  
PAB : 0,8 millions d'€  
PB : 0,7 millions d'€

### Contact :

**François ROZE :**  
**03 86 20 22 82**

### Les outils français

#### L'article 68

Cet article permet de prélever sur les aides animales encore couplées et / ou les DPU jusqu'à 10% du plafond national.

Ces fonds sont destinés à financer les aides à la brebis, aux protéagineux et à l'agriculture biologique (hors reconversion), le fonds de gestion des risques (fonds sanitaire) et l'assurance récolte. Ce prélèvement doit également financer une aide à la production « lait de montagne ».

#### L'article 63

Cet article permet, lors du découplage d'une aide, deux modalités de réattribution des montants :

- une attribution historique comme cela a été fait en 2003, et
- une attribution non historique qui permet de reverser ces montants à d'autres bénéficiaires.

Ces fonds seront destinés à soutenir les surfaces en herbe, les fourrages et les légumes de plein champ et pommes de terre de consommation.

#### La modulation

Ce prélèvement sur l'ensemble des aides couplées perçues au delà des 5000 premiers € était de 5 % en 2008. Il doit passer à 7 % en 2009, pour atteindre 10 % en 2012.

Les fonds sont destinés à intervenir sur le deuxième pilier.

# En Grande Culture : diminuer les charges de production

La Chambre d'Agriculture a réalisé un travail à partir du réseau Rosace, afin d'étudier l'incidence de la PAC sur les exploitations de grande culture. La réforme fera d'autant plus mal aux exploitations nivernaises qu'elle intervient dans un contexte de charges en nette augmentation. Des questions restent posées : quelle compensation pour les zones intermédiaires ? quel retour pour les aides du 2ème pilier ? Mais sans attendre ces interventions extérieures, les exploitations de grande culture ont encore des marges de manoeuvre. La Chambre d'Agriculture peut vous aider à les repérer et mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour diminuer les charges de production.

## L'incidence de la PAC sur des exploitations de référence

Deux exploitations ont été analysées de près : l'une de 140 ha totalement en grandes cultures, potentiel moyen et 1 Unité de Main d'Oeuvre ; l'autre de 290 ha avec 2 UMO et des caractéristiques de sol identiques (situées en Bourgogne Nivernaise). Les rendements et les prix de vente retenus pour l'étude sont les rendements et les prix moyens de la région pour des exploitations de ce type. Les chiffres présentent la situation 2010 comparée à 2007.

**PAC:**  
**de 63 à 67 € en moins par ha**

La structure la plus grande perd le plus. Les deux tiers de la perte sont dus au prélèvement sur les aides couplées.

### Une forte augmentation des charges

Pour la simulation ont été retenues différentes hypothèses de hausse des intrants par rapport à 2007 : 60 % pour les engrais, 50 % pour le carburant, entre 9 et 10 % pour les semences et l'entretien du matériel, 3 % pour les produits phytosanitaires. Les pertes liées à la hausse des charges représentent ainsi 114 € / ha pour l'exploitation moyenne, et 116 € / ha pour la grande structure. 67 % des pertes sont dues à l'augmentation du coût des engrais.

### Travailler à réduire les intrants

Le cumul des pertes va générer une diminution importante du revenu, et donc des cotisations sociales. L'allègement des cotisations sociales «réduit» mécaniquement les effets PAC. Au final, l'exploitation moyenne perd 134 € / ha, soit l'équivalent d'un manque à gagner de 26 € la tonne, dont 12 € liés à la PAC. L'explo-

tation la plus grande perd 150 € / ha, soit 28 € la tonne, dont 12 € liés à la PAC.

L'impact de la PAC, certain, amène inexorablement les exploitations de grande culture à reconsidérer l'acte de production et les contraint à optimiser l'efficacité des charges par rapport au produit. La perspective de la réforme de 2013 rend ce choix indispensable.

## Des services à la carte adaptés à vos besoins

### L'adhésion au GDA

Il existe 3 groupement de développement agricole dans le département. L'objectif est d'adapter les systèmes de culture pour améliorer le revenu.

Un conseiller, affecté au groupe, apporte son expertise, organise des tours de plaine, met en place les formations. Vous pouvez ainsi partager vos expériences avec les autres membres du groupe, comparer vos pratiques, vous appuyer sur le réseau des essais, calculer les coûts de production et les marges.

### L'adhésion au «Flash Technique»

Vous recevez chez vous des préconisations techniques adaptées et détaillées au contexte local (résultat de l'observation des cultures, adventices, maladies, ravageurs, descriptif d'itinéraires techniques et des interventions préconisées). Des aspects économiques sont également abordés. L'adhésion est annuelle et comprend une invitation à un rendez-vous technique d'un GDA.

### L'appui technique individuel

L'objectif est de vous donner les moyens d'être plus autonome dans la gestion de vos cultures et d'améliorer votre marge brute.

La Chambre vous propose de bénéficier d'un accompagnement technique personnalisé pendant les étapes clé de la campagne culturale. Sur une ou plusieurs parcelles, le conseiller peut vous aider sur le choix des assolements, les interventions sanitaires et la fertilisation.

Vous pouvez faire appel au conseiller ponctuellement ou sous forme d'abonnement.

### Le Bulletin de Santé du Végétal

Le BSV est une alerte sur l'état de santé des cultures (voir l'article en p 2). Il traite uniquement des aspects techniques.

Le BSV est gratuit et accessible à tous les agriculteurs sur le site de la Chambre d'Agriculture ([www.nievre.chambagri.fr](http://www.nievre.chambagri.fr)).

### Contact :

**Magali FOURIER**  
**03 86 93 40 60**

Les tarifs sont variables selon le GDA et la nature de la prestation. Des devis sont proposés sur simple demande.

# Mon Troupeau

La Chambre d'Agriculture et ses partenaires du Réseau Elevage Charolais ont développé un outil permettant de calculer les indicateurs de cohérence du fonctionnement du troupeau. Cet outil doit permettre aux éleveurs d'améliorer la rentabilité économique de l'élevage. Il utilise les données issues de l'Identification Pérenne Généralisée, les références du Réseau d'Elevage Charolais et les données commerciales des 500 000 ventes d'animaux charolais. L'ensemble de ces éléments aboutit à un «tableau de bord» de l'élevage, outil d'analyse et d'aide à la décision dont la Chambre d'Agriculture souhaite faire bénéficier le plus grand nombre d'éleveurs et leurs partenaires de la filière.



## Un ensemble d'indicateurs pratiques personnels en lien avec l'efficacité économique du troupeau

70 % du produit économique du troupeau est fonction

- de son importance (nombre de femelles),
- de sa performance (quantité d'animaux produits et poids)
- des choix de fonctionnement (dates de vêlage, ...)
- et de la mise en marché et des cours.

**Contact :**  
**Magali FOURIER**  
**03 86 93 40 60**

Pour identifier les indicateurs, trois zooms :

### **Zoom Vêlages :**

nombre de vêlages, de veaux nés, de veaux morts, de veaux élevés.

### **Zoom Efficacité du troupeau :**

répartition des vêlages, vêlages tardifs, proportion des 1er vêlages, femelles improductives, âge des femelles, intervalle vêlage / vêlage, mortalité adulte, ...

### **Zoom Mise en marché :**

catégories mises en marché, répartition mensuelle, repères poids - prix - période.

## Comparés aux mêmes indicateurs d'un groupe

Les 6000 éleveurs bourguignons ont été répartis dans des groupes en fonction du mois moyen de vêlage, du nombre de vêlages, des types de mâles produits et de la finition ou non des femelles.

C'est ce que nous avons appelé les «groupes d'appartenance».

## Lissés par trois années de recul

En reprenant les résultats sur les trois dernières années, cela permet de vérifier que les résultats sont cohérents d'une année sur l'autre et représentent bien le fonctionnement de l'exploitation.

## Pour faire quoi ?

### 1 Evaluer la performance économique du troupeau

En complétant avec les données économiques de l'élevage (poids, prix, ...)

le tableau de bord permet d'évaluer les performances économiques du troupeau.

### 2 Identifier les leviers sur lesquels agir

Avec tous ces critères, il est plus aisé de repérer les difficultés : reproduction, alimentation, système fourrager, cohérence du système de production (un vêlage précoce avec vente de broutards repoussés est par exemple peu cohérent !).

### 3 Mesurer les marges de manoeuvre

En se comparant à un groupe d'éleveurs (son groupe d'appartenance), et à des références recueillies dans les élevages du bassin charolais, l'éleveur est capable de situer son élevage, de mesurer les marges de manoeuvre dont il peut disposer et d'apprécier les enjeux.

### Tarifs :

1ère possibilité : Envoi du tableau de bord et invitation à des réunions sur des sujets techniques correspondant à une «problématique» du groupe d'appartenance. Tarif : 90 €

2ème possibilité : Même chose, plus la visite individuelle d'un conseiller en élevage. Tarif : supplément de 30 €.

# Pour améliorer l'efficacité économique du troupeau

65 à 70 % du produit économique du troupeau est lié à la conduite de l'élevage proprement dite. Plus que jamais, entre réforme de la PAC et difficultés diverses (marché, santé animale, ...) l'éleveur doit optimiser ses pratiques. S'il fait bien, il doit encore faire mieux pour améliorer l'efficacité économique de son troupeau. Un avis extérieur est d'autant plus pertinent qu'il est indépendant et neutre. C'est pourquoi la Chambre d'Agriculture propose aux éleveurs du département différents services.

## Conduite et gestion du système fourrager

Objectif : optimiser le système fourrager, sécuriser les stocks hivernaux tout en maîtrisant les performances animales.

La gestion des surfaces fourragères aux 3 périodes clés est mise en cohérence, en tenant compte des caractéristiques du troupeau et de l'exploitation. Cela passe par un diagnostic des pratiques, une évaluation des moyens à disposition, pour un rendu final adapté à la situation de chacun.

Tarif sur devis, en fonction de la demande.

**Contact :**  
**Magali FOURIER**  
**03 86 93 40 60**

## Adhérer à un groupe élevage

4 groupes élevages se forment dans le département pour

- proposer aux éleveurs d'une même région 5 à 6 réunions techniques par an pour travailler ensemble sur le questionnement du moment, en suivant le cycle de production.
- envoyer 5 à 6 fois par an des flashes techniques (entre deux réunions) pour apporter régulièrement de l'information.
- mettre en place des expérimentations sur l'herbe, selon les besoins des groupes (fertilisation, sur semis, entretien, ...)

L'adhésion est forfaitaire, et gratuite la première année pour les Jeunes Agriculteurs (installés depuis moins de 3 ans).

## Alimentation hivernale

Objectif : optimiser l'alimentation du troupeau, maîtriser les croisances, préparer les reproductions en tenant compte des caractéristiques du troupeau.

Le calcul de rations adaptées passe par un diagnostic des pratiques et un état des stocks. Ceci permet d'utiliser de façon optimale les fourrages, d'établir des rations par catégories d'animaux, de calculer les compléments nécessaires et de connaître les volumes à commander, pour anticiper les achats et, pourquoi pas, faire jouer la concurrence.

Tarif sur devis, en fonction de l'importance de la demande.

## Audit et Conseil d'orientation

A certaines étapes de la vie d'une exploitation, des choix stratégiques doivent être faits : un projet plus ou moins important, un dysfonctionnement majeur concernant un atelier en particulier ou l'exploitation dans sa totalité, la nécessité de s'adapter à un nouveau contexte économique, ...

La Chambre d'Agriculture vous propose de réaliser une analyse plus ou moins poussée pouvant aborder tous les aspects de l'entreprise : les moyens d'exploitation, les hommes, les itinéraires techniques de production ... selon les objectifs définis conjointement par l'éleveur et le conseiller.

Tarif sur devis selon les objectifs de l'éleveur.



Gérard LAUDET exploite en GAEC 200 ha, uniquement en élevage. Depuis toujours, il utilise les services des Organisations Agricoles, et ceux de la Chambre d'Agriculture en particulier.

*« C'est un organisme qui permet de nous aider à mieux travailler, même si tout n'est pas toujours parfait. Je suis pourtant vice-président d'une coopérative, mais j'aime faire appel aux techniciens de la Chambre pour un conseil indépendant. Ils n'ont rien à vendre, il n'ont pas d'intérêt personnel en jeu. Et dans le privé, le conseil est souvent à peine à la hauteur de ce que proposent les organismes agricoles. Par exemple, dans notre secteur, nous avons drainé il y a une trentaine d'années. Les techniques que la Chambre nous a proposées portent encore leurs fruits aujourd'hui.*

*Pour ma part, j'ai adhéré au groupe élevage qui vient de se mettre en place dans le sud Morvan. C'est dans un groupe qu'on peut progresser. Le technicien nous apporte son savoir, et on rencontre des gens qui font les mêmes productions, en travaillant différemment. Il y a toujours des leçons à prendre. En élevage, les points clés sont l'alimentation et la gestion de l'herbe. On n'est pas tout le temps tous très bons ! Par exemple, la Chambre fait tous les ans une analyse des résultats économiques de 70 exploitations du Morvan. Il y a un tout petit groupe dans le haut de l'échelle. Les différences entre les meilleurs et les autres sont importantes. Il faut regarder comment font les meilleurs et travailler toujours mieux pour améliorer les performances de l'exploitation.*

# L'amélioration de la génétique pour un gain économique

1 an. C'est l'âge du Réseau Génétique Nivernais, qui réunit 14 partenaires représentant toute la filière bovine, et qui s'est fixé comme objectif le développement de l'utilisation de la génétique comme outil de progrès économique. Beaucoup de travail en perspective : la génétique n'est pas réservée aux producteurs de reproducteurs, elle doit être utilisée par tous les éleveurs.

Tel Monsieur Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, tout éleveur fait de la sélection et de la génétique.

Une récente étude menée par le Lycée Agricole de Challuy auprès d'éleveurs montre cependant que les techniques modernes de sélection restent difficiles d'accès : coût élevé, informations techniques

complexes, mais aussi charge de travail importante qui fait hésiter à développer des pratiques elles aussi gourmandes en temps.

Pourtant, il est des pratiques simples, premiers échelons à gravir pour accéder à la génétique, dont la mise en oeuvre peut être synonyme de gain économique : la certification de la parenté et le con-

trôle de performances.

Le Réseau Génétique Nivernais propose de réaliser une étude en partenariat avec l'Institut de l'Élevage pour montrer le gain économique généré par l'amélioration génétique dans les troupeaux.

Des éleveurs en sont déjà convaincus, et témoignent.

André BOURRY est éleveur à Saint-Jean-aux-Amognes et s'est engagé dans le contrôle de performances depuis une quinzaine d'années maintenant.

*«Je vends des broutards et j'en-graisse toutes les femelles. Le contrôle de performances fait partie des outils qui permettent de progresser dans la qualité. J'y vois trois raisons. L'alimentation d'abord que j'ai améliorée. J'ai aussi mieux géré les pâturages, ce qui m'a permis d'augmenter la fauche, et j'utilise mieux ce dont je dispose. La pesée des animaux ensuite, qui permet d'avoir des références. Si on n'a pas de repères, on travaille dans le vide, on ne peut pas vérifier si nos pratiques sont les bonnes. Enfin, le coup d'oeil extérieur est capital. Un oeil extérieur nous ouvre les yeux sur nos pratiques, nous remet en cause, on est interpellé. Il ne faut pas avoir peur de regarder ce que font les autres pour avancer ! C'est avec les techniciens de BC58 et de la Chambre d'Agriculture que j'ai pu ainsi progresser.*

*J'ai privilégié la voie femelle. Je peux dire aujourd'hui que j'ai gagné 30 à 40 kg de carcasse sur les femelles. Je les vends plus lourdes, mais aussi plus tôt. Quant aux broutards, je ne les vends pas forcément plus lourds, mais je les vends aussi plus tôt. Ce qu'ils n'ont pas consommé permet de nourrir d'autres animaux. La génétique et la conduite du troupeau et des pâturages forment un tout. Si on a du potentiel mais pas la suite, ça ne sert à rien. Si on a le potentiel, il faut lui permettre de s'exprimer.»*

## Le Contrôle de performances

Réalisé par Bovin Croissance avec pour objectif de créer une pépinière de reproducteurs de haute qualité.

Ses missions :

- vérifier la croissance et le développement (pesée et poinçage) des animaux (veaux et génisses destinées à la reproduction) ;
- informer les éleveurs sur les meilleures méthodes d'élevage, d'alimentation et d'hygiène ;
- aider au choix des reproducteurs en utilisant le Bilan Génétique du Troupeau Allaitant qui permet de se comparer à la race ;
- établir un catalogue des meilleurs reproducteurs.

Les analyses des documents techniques et du Bilan Génétique sont gratuites.

## Certification de la parenté

Réalisée par l'EdE, elle sert à

- assurer la traçabilité génétique des animaux ;
- évaluer le potentiel génétique des reproducteurs présents sur l'exploitation ;
- choisir au mieux les taureaux reproducteurs ;
- valoriser les produits lors de leur commercialisation.

**Contact :**  
**Accueil EdE - BC 58**  
**03 86 93 40 40**

## Enquête auprès d'éleveurs ne pratiquant pas le contrôle de performances

réalisée en 2008 par les élèves du Lycée Agricole de Challuy. Son objectif : mieux comprendre et connaître les pratiques de sélection des éleveurs qui n'adhèrent pas au contrôle de performances.

### Conduite du troupeau :

80 % des éleveurs\* possèdent une bascule, souvent réservée aux broutards. Les femelles sont rarement pesées.

### Mise à la reproduction :

L'insémination artificielle est peu pratiquée, pour deux raisons : manque de main d'oeuvre et coût important. Pourtant, les éleveurs\* jugent que l'IA est un bon moyen pour améliorer rapidement la génétique et faciliter les vêlages.

### Outils de la génétique :

Les éleveurs\* n'adhèrent pas au contrôle de performances parce que c'est jugé trop prenant et sans intérêt économique. Pourtant, la majorité d'entre eux y voit un intérêt : pesées régulières, conseil technique, ... 90 % des éleveurs\* interrogés utiliseraient les documents de Bovin Croissance s'ils les avaient à leur disposition. 20 % d'entre eux sont cependant prêts à adhérer.

### Pistes de travail :

Développer la pesée par l'éleveur : plus de souplesse et moins chère. Démontrer que le gain économique est une réalité.

Simplifier les documents et l'information des éleveurs : «la génétique, c'est trop compliqué».

Faire avancer l'idée qu'adhérer au contrôle de performance et adhérer au Herd Book Charolais sont deux choses distinctes.

\* 109 éleveurs enquêtés

## Le Centre de Formation de la Chambre d'Agriculture vous propose

### - Permis Poids lourd, Super lourd et Remorque

Une nouvelle formule réservée aux exploitants agricoles : les formations individuelles aux permis sont organisées entre le 1er avril et le 30 juin 2009 sur une durée variable selon le permis et les acquis du stagiaire en matière de code et de conduite. La durée ainsi que les dates sont définies par l'auto-école avec le stagiaire.

Poids lourds : 13 jours minimum, coût restant à la charge du stagiaire fixé à 900 €.

Super lourd : 10 jours minimum, 1100 €.  
Remorque : 3 jours, 350 €.

Laurence EVERS (03 86 93 40 36)

### - Transmettre sereinement son exploitation

1 jour, le 18 septembre

C. MARTIN - 03 86 93 40 35

### - Optimiser la pulvérisation bas volume

2 jours les 15 et 16 mai 2009

E. BONNIN - 03 86 93 40 58

### - Fertiliser avec des engrais à coût élevé

2 jours, les 14 et 15 mai 2009

M. GELOEN - 03 86 93 40 71

### - Maîtriser l'enregistrement de ses pratiques d'élevage

1,5 jour, les 18 et 25 mai 2009

J.L. BRIDIER - 03 86 93 40 54

V. VACHER - 03 86 93 40 59

### - Approfondir la gestion du troupeau allaitant

2,5 jours, les 28, 29 et 30 septembre

### - Appréhender la réglementation sur son exploitation

1 jour, le 24 septembre 2009

B BRACQ 6 03 86 28 11 25

### - Du tableur vers le publi postage

1 jour, le 25 août

C. LARDROT - 03 86 40 74

### Apiculture : élevage de reines

1 jour, le 6 août

F. MORIZOT - 03 866 85 02 10

**Renseignements  
et inscriptions :  
Tel : 03 86 93 40 37**

## Les prochaines collectes d'Emballages Vides de Produits Phytosanitaires

Vous pourrez rapporter les emballages vides (bidons, fûts, sacs papier ou plastique et boîtes) aux distributeurs lors de la collecte de Printemps qui se déroulera entre le 25 et le 29 mai. Une seconde collecte sera organisée à l'automne entre le 23 et le 27 novembre. Adressez vous à votre distributeur pour connaître les sites ouverts à la collecte.

Les bons gestes : trier les emballages vides. Vider, rincer et égoutter les bidons. Les bouchons doivent être triés séparément et mis en sachet avec les sacs et boîtes qui auront été vidés et pliés.

Lorsque vous rapporterez vos

emballages vides, n'oubliez pas de demander une attestation. Elle prouvera que vos emballages ont correctement été éliminés.

PPNU : depuis 2007, il n'y a plus eu de collecte des produits non utilisables. Des collectes seront de nouveau mises en place par les distributeurs au deuxième semestre 2009. Elles ne seront plus gratuites et se feront par pré inscription. Adressez vous à votre distributeur pour connaître les modalités.

**Contact :**  
**Vivien VACHER**  
**03 86 93 40 59**

## APPRENTISSAGE

Pour développer la formation par apprentissage, l'Etat et les Régions ont pris des mesures incitatives intéressantes.

Le Conseil Régional de Bourgogne accorde des aides significatives : un forfait de 1450 € par an pour toute la durée du contrat, des aides complémentaires selon le profil du jeune et la formation suivie. Une majoration de 500 € est allouée aux maîtres d'apprentissage qui acceptent de suivre une formation.

L'Etat accorde par ailleurs un crédit d'impôt de 1600 € et une exonération des cotisations sociales.

Le guichet unique de l'apprentissage en agriculture dans la Nièvre est assuré par la Chambre d'Agriculture

- pour aider les jeunes et les agriculteurs à entrer en relation, en vue d'un apprentissage

- pour établir les contrats d'apprentissage.

Les agriculteurs qui souhaitent prendre un jeune en apprentissage dès cette année, qu'ils soient agréés ou non, peuvent prendre contact avec la Chambre. Ils auront ainsi toutes les informations nécessaires concernant les rémunérations et les aides dont ils peuvent bénéficier.

### Contacts :

Françoise JAMES  
Françoise FLEURY  
03 86 93 45 92

## Rallyes des essais

Les Groupements de Développement Agricole et le CETA Entre-Loire-et-Allier organisent leur rallye des essais fin mai et début juin. Ces rallyes sont ouverts à tous. Dans chaque zone, vous pourrez ainsi observer des essais en grandeur réelle sur des variétés, des traitements phyto ou des fer-

### Contact :

Magali FOURIER  
03 86 93 40 60

tilisations, ainsi que des comparaisons d'itinéraires culturaux.

**Centre Nivernais : 28 mai**  
**Entre Loire et Allier : 28 mai**  
**Bourgogne Nivernaise : 5 juin**